



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

ARRÊTÉ

Arrêté N° CC-ARR-2020-009

28 mai 2020

OBJET : ARRÊTÉ Demande de subvention d'équipements sportifs

DÉCISION DU PRESIDENT : Arrêté N°CC-ARR-2020-009 au titre de l'ordonnance du 1er avril 2020

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 relative à la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 et notamment le II de son article I visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid19 ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Dans le cadre du projet de restructuration et d'extension du centre aquatique Aquasud, situé à Thury-Harcourt le HOM, la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande souhaite déposer une demande de subvention d'équipements sportifs 2020 auprès de l'Agence nationale du sport, au titre du développement des pratiques sportives ;

Article 2 :

Le Président approuve le projet d'un montant de 3 298 614 € Hors Taxes (phase APD) et sollicite une subvention auprès de l'Agence nationale du sport au titre des équipements structurants. Les dépenses éligibles sont estimées à 624 200€ HT, le taux d'intervention est de 20% ;

Article 3 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet, et au centre des finances publiques de LE HOM.

Cette décision est rendue exécutoire par

- *transmission en Préfecture le 29 mai 2020*
- *transmission au centre des finances publiques de LE HOM le 29 mai 2020*
- *information à l'ensemble des mairies*
- *mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes*

Pour extrait certifié conforme
le Président, M. Paul CHANDELIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20200528-009ARRETE-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2020

